





La forêt en équilibre

2011 est l'année internationale de la forêt. Dans ce cadre, l'accent sera fort probablement mis sur les enjeux cruciaux liés à la déforestation des forêts tropicales. Mais qu'en est-il de la forêt en Poitou-Charentes ? Quels défis la guettent ?

Par Anh-Gaëlle Truong Photo Marc Deneyer

Poitou-Charentes est une région moins boisée que les autres. La forêt y représente 15 % du territoire contre 25 % pour la moyenne nationale. Les types de boisement y sont variés, reflétant la grande diversité de la nature des sols, avec cependant une domination nette des feuillus. Chênes pédonculés, châtaigniers et peupliers sont majoritaires pour ce qui concerne les essences de production, avec, dans le sud de la région, des incursions notables des pins.

Les massifs les plus remarquables par leur taille sont domaniaux (forêt de Moulière dans la Vienne, forêt de la Braconne en Charente, forêt de Chizé dans les Deux-Sèvres et forêt de la Coubre en Charente-Maritime) mais ne représentent qu'une partie infime du boisement régional puisque 91 % de la forêt du Poitou-Charentes est privée, découpée en une multitude de petites propriétés d'une moyenne de 1,5 hectare. Alain Persuy, chargé de mission Environnement au Centre régional de la propriété forestière (CRPF), cite, malgré ce morcellement, quelques massifs privés remarquables tels que ceux de la Double saintongeaise, la forêt de Brigueuil en Charente ou la forêt d'Autun dans les Deux-Sèvres.

ARTICULER LES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES

Le changement climatique, la qualité de l'eau, la pression exercée par une exploitation trop forte du bois de chauffage sont autant d'enjeux concernant la forêt mais le plus important est d'en garder l'équilibre.

Pour Alain Persuy, il faut en premier lieu préserver conjointement les différents rôles de la gestion forestière (économique, écologique, social) et, plus précisément, articuler les fonctions environnementales et économiques. «*Certains voudraient qu'il y ait d'un côté des espaces forestiers consacrés à l'exploitation et, de l'autre, des espaces dédiés à la préservation de la biodiversité. Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire.*»

En effet, la rentabilité économique d'une forêt repose sur son équilibre, garanti lui-même par sa richesse écologique. «*La forêt n'a pas besoin de l'homme pour être en bonne santé. Bien au contraire.*» La nécessité de gérer les forêts est apparue avec Colbert et son ordonnance de 1669, quand la surexploitation du bois a mis leur existence même en danger. On estime

qu'au XVIII^e siècle la forêt française n'occupait plus que 8 millions d'hectares. Aujourd'hui, c'est le double. Pendant longtemps, les règles de gestion sylvicole se traduisirent par le remplacement des arbres coupés, la plantation d'espaces ouverts comme les clairières ou les landes et le nettoyage en enlevant les arbres morts. «*Aujourd'hui, l'écologie a amené de nouvelles orientations : il s'agit de produire du bois tout en préservant un écosystème fragile et crucial pour la qualité de l'air ou de l'eau.*» D'ailleurs, les propriétaires revendiquent une meilleure reconnaissance de ces différents rôles joués par leurs forêts et demandent des aides pour préserver cet équilibre si crucial pour l'ensemble de la société.

En Poitou-Charentes, la question de la qualité de l'eau est majeure. En vingt ans, plus de 200 points de captage d'eau potable ont été fermés pour cause de pollution aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Or, comme nous disait Alain Persuy l'année dernière¹, «*la forêt est la meilleure usine naturelle de traitement de l'eau qui puisse exister*». Le boisement des sites de captage est une solution testée actuellement par le CRPF dans le Pays des six vallées dans la Vienne.

LA PRESSION DU BOIS-ÉNERGIE

Autre défi majeur : le réchauffement climatique modifie l'emprise de certaines espèces d'arbres mais aussi de chenilles et de maladies. Aussi, le chêne pédonculé, si présent en Poitou-Charentes et avide d'eau, commence à donner des signes de dépérissement. «*S'il faut le remplacer par le chêne sessile ou multiplier les essences, c'est maintenant qu'il faut commencer.*»

Autre question animant le monde forestier : la pression du bois-énergie. Vendre du bois de chauffage attire de plus en plus de propriétaires. Aussi, en Poitou-Charentes, environ 360 000 m³ ont été exploités en 2007 pour le bois d'œuvre, 300 000 m³ pour le bois d'industrie et près d'un million de m³ pour le bois de chauffage. «*Les chiffres du bois de chauffage sont incertains*, précise Jean-Marc Demené, technicien du CRPF, *car l'autoconsommation, la vente directe ou le travail au noir font que la grande majorité du volume exploité échappe aux statistiques.*» Il reste évident que la pression du bois de chauffage est énorme. «*Or, ajoute Alain Persuy, récolter par exemple tous les rémanents, qui peuvent donner du bois mort, pour la fabrication de plaquettes forestières, cela menace la fertilité des sols et les équilibres biologiques. En outre, l'attrait du bois-bûche freine la reconversion des taillis en futaies qui permettrait l'amélioration du cadre global de la forêt.*»

Ces défis déclinés en bonnes pratiques ne sont pas forcément conflictuels pour peu qu'on les articule. Mais comment articuler lorsqu'on a affaire à 230 000 propriétaires pour la seule région Poitou-Charentes ?

Double page précédente, la forêt de Moulière dans la Vienne.

1. Voir «Forêts filtrantes», *L'Actualité* n° 88, avril 2010, p. 11.

Le CRPF a conçu le Schéma régional de gestion sylvicole contenant tous ces enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels est confrontée la forêt régionale ainsi que les orientations choisies pour relever ces défis. Mais le problème est que seuls les propriétaires de plus de 25 hectares de forêt ont aujourd'hui l'obligation d'établir un plan simple de gestion (PSG) conforme à ces orientations. Aussi, seuls 700 PSG ont été établis. Pour toucher davantage de monde et faire en sorte que la forêt soit gérée durablement sur plus de surface mais aussi pour ouvrir des voies économiques, le CRPF, avec l'aide du Conseil régional et du Conseil général des Deux-Sèvres, incite les différents propriétaires d'un même massif à se regrouper pour élaborer des plans de massifs. «On voit encore trop de

peuplements mal gérés et trop de chantiers où ni les sols ni les milieux naturels associés ne sont respectés, où on rase les vieux arbres, les arbres à cavité ou les essences secondaires.» La démarche de certification apparaît comme un second levier (voir p. 31) mais dont l'action s'inscrit dans le temps long de la sensibilisation et non de la contrainte. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Plaidoyer pour l'arbre de Francis Hallé, Actes Sud, 2005.
Les forêts sauvages de Robert Hainard, éd. Hesse, 2008.
La forêt naturelle d'Alain Persuy, Belin Éveil nature, 2008.
Guide des arbres et arbustes de France d'Alain Persuy, Belin, «Fous de nature», 2011.
La forêt primordiale de Bernard Boisson, Apogée, 2008.



Alain Persuy

Haie de vieux
chênes têtards
dans la Vienne, à
Benassay.

Trame verte et bleue en région

Le Grenelle de l'environnement a décidé la création d'un immense et ambitieux réseau national reliant tous les réservoirs de biodiversité (ordinaire et remarquable) par des corridors écologiques. Ce réseau est appelé Trame verte et bleue. Il est établi en effet que la biodiversité est fragilisée par le morcellement ou la destruction des habitats, les pollutions ou le changement climatique. La mise en place de conditions favorables à la circulation des espèces doit renforcer la biodiversité.

Cette trame sera le résultat de l'articulation de Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) dont l'élaboration

conjointe par l'État et le Conseil régional a débuté le 3 février 2011 en Poitou-Charentes. Le SRCE doit répondre à cinq objectifs : identification des enjeux régionaux, définition des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, cartographie de l'ensemble, définition des mesures permettant d'instaurer la continuité écologique et définition des mesures pour aider les communes à établir leurs documents d'urbanisme en fonction du SRCE.

La manière dont ce schéma va s'élaborer est compliquée et toutes les modalités ne sont pas encore fixées mais retenons d'une part qu'il doit être prêt en 2012 (c'est

très court), d'autre part qu'il implique tous les acteurs concernés (représentant l'État, les collectivités, les acteurs socioéconomiques, les associations de protection de la nature, les fédérations de chasse et pêche, etc.) dans le cadre d'un comité scientifique et technique, et de groupes de travail. «L'originalité de Poitou-Charentes dans cette démarche nationale est d'y ajouter une composante participative grâce à laquelle les attentes seront récoltées dans chaque commune», précise Annabelle Désiré de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Poitou-Charentes. **A.-G. T.**